

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Gregoire

<https://www.cadre21.org/membres/ce226838fb387ec1fdb6bc6c>

Date d'obtention : 2024-02-23 19:47:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il faut parler à l'auteur du signalement et à la victime. Il faut ensuite évaluer l'incident, sans porter de jugement, en faisant remplir la grille d'évaluation. Afin de bien vérifier les informations, il faut rencontrer les autres personnes au courant, s'il y a lieu. Si c'est le cas, chaque personne est rencontrée individuellement pour remplir la grille d'évaluation à son tour et aussi afin d'expliquer l'importance de ne pas parler de l'incident à d'autres, et ce pour respecter l'intégrité de la victime. Avant de parler à l'instigateur, il faut contacter le service de police si l'on croit qu'il s'agit d'activités malveillantes. On saisit alors, l'appareil électronique en attendant les policiers. Sinon, on rencontre l'instigateur pour avoir sa version et on lui fait remplir la grille d'évaluation à son tour. On communique ensuite avec le policier "École".

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La première me pousse à croire que cette situation est beaucoup plus commune qu'on ne pourrait le croire. Bon nombres d'adolescents (es) envoient des photos à leur chum/blonde respective. Pour certains c'est une chose banale. Il est très important de rassurer l'auteur du signalement et de féliciter ce geste courageux. La deuxième situation me préoccupe car démontre une grande naïveté de certains jeunes. Par contre la trousse permet d'intervenir rapidement et d'éduquer ces jeunes aux risques d'envoyer ou de partager du sextage. Le cas numéro trois est troublant, mais encore une fois, la procédure claire de la trousse permet d'agir rapidement avec comme seul but de mettre fin à la diffusion de photos ou vidéos et de préserver l'intégrité de la victime. Je retiens l'importance d'évaluer si la situation comporte des activités malveillantes et d'en aviser rapidement le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

C'est d'évaluer si l'instigateur a des intentions ou a fait des activités malveillantes. En tant qu'intervenante, je ne veux pas faire d'erreurs et risquer de passer à côté d'un geste malveillant. Je comprends quand même qu'en cas de doutes, je me dois de contacter le service de police.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf